

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22 JUIN 2023



Délibération n°DB23.172

Séance du 22 juin 2023

Date de convocation du conseil :  
15 juin 2023Nombre de délégués en exercice :  
104 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'an 2023, le 22 juin à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

**Présents :** Pascal DOLL, Alain AUBRY, Daniel AUGUSTE, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOURET, Jérôme BERTIN, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Séverine BROUET-HUET, Christiane CHEVAUCHE, Mariam CISSE-DOUCOURE, Fabrice CUYPERS, Sori DEMBELE, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Yacine ELBOUGA, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Pascal GIACOMEL, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Françoise HENNEBELLE, Benoît JIMENEZ, Eric JOURNAUX, Laetitia KILINC, Dominique KUDLA, Marie-Claude LALLIAUD, Madeleine LATOUR, Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Frédéric MOIZARD, Michel MOUTON, Yves MURRU, Michèle PELABERE, Benoît PENEZ, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Saïd RAHMANI, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Adiparamesvary SADASIVAM, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Franck SUREAU, Eddy THOREAU, Claude TIBI, Abdelwahab ZIGHA

**Suppléants :** Bernard CORNEILLE représenté par DIDIER Viviane, Frédéric DIDIER représenté par BUCHET Véronique, Isabelle GAUTIER représenté par KOUSIGNIAN Annick

**Pouvoirs :** Severine BOUGEAULT a donné pouvoir à Abdelaziz HAMIDA, Michèle CALIX a donné pouvoir à Alain AUBRY, Malika CAUMONT a donné pouvoir à Djida DJALALLI-TECHTACH, Marwan CHAMAKHI a donné pouvoir à Abdelwahab ZIGHA, Catherine DELPRAT a donné pouvoir à Philippe SELOSSE, Christine DIANE a donné pouvoir à Adiparamesvary SADASIVAM, Claude FERNANDEZ-VELIZ a donné pouvoir à Pascal DOLL, Magalie FRANCOIS a donné pouvoir à Pascal GIACOMEL, Valérie GAILLOT a donné pouvoir à Eddy THOREAU, Gilles GOURDON a donné pouvoir à Claude TIBI, Laure GREUZAT a donné pouvoir à Benoît PENEZ, Alexandre KARACADAG a donné pouvoir à Yacine ELBOUGA, Jean-Jacques KRYS a donné pouvoir à Marie-Annick DUPRE, Daniel LOTAUT a donné pouvoir à Marie-Claude LALLIAUD, Jocelyne MAYOL a donné pouvoir à Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Corinne QUERET a donné pouvoir à Françoise HENNEBELLE, Bernard RIGAULT a donné pouvoir à Michel MOUTON, Tutem SAHINDAL-DENIZ a donné pouvoir à Benoît JIMENEZ, Hervé TOUGUET a donné pouvoir à Séverine BROUET-HUET, Antoni YALAP a donné pouvoir à Patrick HADDAD, Sonia YEMBOU a donné pouvoir à Christiane CHEVAUCHE

**Charlotte BLANDIOT-FARIDE est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Mise en place du régime de demande d'autorisation préalable de mise en location (dit "permis de louer") sur la commune de Fosses**

## Délibération n° DB23.172

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 18.113 du 28 juin 2018 mettant en place le dispositif d'autorisation préalable de mise en location, dit « permis de louer », sur les communes de Gonesse, Goussainville et Villiers-le-Bel ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 19.183 du 27 juin 2019 étendant le dispositif de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location (dit « permis de louer ») sur le territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°DB22.157 étendant le dispositif de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location (dit « permis de louer ») sur les communes de Dammartin-en-Goële, Le Thillay et Survilliers ;

Considérant le souhait de la commune de Fosses d'évoluer d'un régime de déclaration préalable à la mise en location vers un régime d'autorisation préalable de mise en location dit « permis de louer » sur la totalité du territoire communal ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

### *Le conseil délibère, et* **A L'UNANIMITE**

1°) approuve la mise en place du régime d'autorisation préalable de mise en location pour tous les logements locatifs privés avec toutes les modalités de dépôt prévues à cet effet, en lieu et place du régime de déclaration préalable à mise en location ;

2°) précise que le dispositif s'applique à la totalité du territoire communal ;

3°) précise que la date d'entrée en vigueur du nouveau périmètre est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

